



INFORMATION

Nouveaux inscrits

Rentrée scolaire 2018-2019

lundi 3 septembre 2018



ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE DE LA SEMAINE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7 h 15 - 8 h 35	Accueil du matin	Accueil du matin	Accueil de loisirs	Accueil du matin	Accueil du matin
8 h 35	Ouverture portes des écoles			Ouverture portes des écoles	
8 h 45 - 12 h	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
12 h - 13 h 35	Restauration scolaire	Restauration scolaire		Restauration scolaire	Restauration scolaire
13 h 35	Ouverture portes des écoles			Ouverture portes des écoles	
13 h 45 - 16 h 30	Enseignement	Enseignement		Enseignement	Enseignement
16 h 30 - 18 h 30	Accueil du soir ou étude surveillée	Accueil du soir ou étude surveillée	Accueil du soir ou étude surveillée	Accueil du soir	

ACCUEIL DU MATIN – ACCUEIL DU SOIR

L'accueil est ouvert les lundi, mardi, jeudi, vendredi à partir de 7 h 15 et jusqu'à 18 h 30 le soir.

La sortie des enfants s'effectue obligatoirement avec un parent ou une personne majeure autorisée.

ETUDE SURVEILLEE

L'étude surveillée débutera le lundi 3 septembre 2018 et se déroulera les lundi, mardi, jeudi de 16 h 30 à 18 h 30. Le service s'arrêtera le jeudi 27 juin 2019.

ACCUEIL DU MERCREDI

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis selon 2 formules :

- Journée complète de 8 h 45 à 16 h 30, avec un accueil à partir de 7 h 15 le matin et 18 h 30 le soir ;
- Matin avec repas de 8 h 45 à 13 h/13 h 30, avec pré accueil à partir de 7 h 15 le matin.

.../...

**Mairie
de Montigny-sur-Loing**



ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES SCOLAIRES

Les horaires de l'accueil de loisirs sont alignés sur les horaires de l'école soit 8 h 45 – 16 h 30, avec un accueil à partir de 7 h 15 le matin et jusqu'à 18 h 30 le soir.

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Vous pouvez opter pour le prélèvement automatique pour régler les services périscolaires (restaurant scolaire, les accueils pré et post scolaires, le mercredi, l'étude), ainsi que l'accueil de loisirs des vacances scolaires (2 formulaires distincts).

Sûr, simple et pratique, ce service gratuit est facile et rapide à mettre en place (signature d'un contrat de prélèvement, un RIB).

Pour souscrire au prélèvement automatique, contactez le service scolaire de la Mairie par mail (compta.fm@montignysurloing.fr) ou par téléphone au 01 64 45 57 04 ou téléchargez le formulaire sur le site internet de la commune (www.montignysurloing.fr).

LES RESERVATIONS

Les réservations aux différents services scolaires (restaurant scolaire, accueils pré et post scolaires, accueil du mercredi, étude surveillée, accueil des vacances scolaires) se font via un portail famille, accessible depuis le site internet de la commune (www.montignysurloing.fr).

Ce portail permet de :

- ☀ faire les réservations aux différents services,*
- ☀ faire des ajouts ou annulations,*
- ☀ modifier vos données personnelles famille et enfant,*
- ☀ consulter et éditer vos factures et règlements.*

Les réservations pour septembre sont à effectuer avant le 23 juillet 2018.

Les réservations sont réglées, par chèque, prélèvement automatique ou espèces en mairie, elles ne sont effectives qu'à réception du règlement et validation par le service.

Les familles ne disposant pas d'accès internet peuvent se rapprocher du service scolaire.

Dès réception de votre dossier d'inscription rempli, votre famille sera créée, votre identifiant vous sera communiqué par mail.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le service scolaire au :

01 64 45 57 04

compta.fm@montignysurloing.fr